



**Projet d'appui à la gestion des finances publiques
et à la mobilisation des ressources domestiques en Algérie (PAGFAL)**

**Termes de référence pour le recrutement d'un expert spécialisé dans la fiscalité du
commerce électronique et de l'économie collaborative**

Termes de référence n°	A.4.1.2.3.1 & A.4.1.2.4.1
Activité(s) concernée(s)	S.A.4.1.2.3 Appuyer l'adaptation de la législation fiscale aux enjeux de l'économie numérique S.A.4.1.2.4 Appuyer l'adaptation de la législation fiscale aux enjeux de la fiscalité collaborative
Bénéficiaire(s)	Ministère des Finances, Direction Générale des Impôts
Lieu	Alger
Période de mise en œuvre de la mission (peut être sujet à modification)	A partir de novembre 2025
Durée maximum de la mission	45 jours
Type d'expertise	Expertise juridique et déclinaison opérationnelle de la fiscalité concernant les opérateurs sur Internet (commerce électronique, plateformes collaboratives...)



Projet financé par
l'Union européenne



Ministère des Finances

Table des matières.....	2
I. Introduction	3
A. Contexte	3
B. Présentation de la Direction Générale des impôts (DGI)	3
1. Les missions de la DGI	4
2. L'organisation de la DGI.....	4
II. Objectif de la mission	5
III. Durée de la mission	5
IV. Profil recherché.....	5
V. Résultats et livrables attendus.....	6
VI. Contenu de la proposition attendue des soumissionnaires	6
VII. Calendrier d'exécution	6

I. Introduction

A. Contexte

Le projet d'appui à la gestion des finances publiques et à la mobilisation des ressources domestiques en Algérie (PAGFAL) vise l'amélioration de la gestion des finances publiques afin de permettre aux autorités algériennes d'accroître la discipline budgétaire, l'allocation optimale des ressources publiques, et l'efficacité des services fournis par l'État.

Ce projet est aligné avec la dynamique des réformes majeures engagées par les autorités nationales et matérialisées par le Plan d'Action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République (PAG) adopté en septembre 2021. Le PAG prévoit notamment la consolidation de l'État de droit et la rénovation de la gouvernance, ainsi qu'une relance et un renouveau économique.

En septembre 2018, avec l'adoption de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) n°18-15 du 2 septembre 2018, les autorités algériennes s'étaient déjà engagées dans une réforme de la gestion des finances publiques, désormais axée sur la programmation pluriannuelle, la gestion budgétaire programmatique et par la performance. Conformément aux dispositions de la LOLF, les lois de finances sont, depuis celle de 2023, élaborées, adoptées et exécutées en mode budget-programme, sans que tous les chantiers nécessaires à l'opérationnalisation de la LOLF aient totalement abouti.

Le PAGFAL s'inscrit dans cette démarche complémentaire et s'articule autour de quatre axes principaux :

- Améliorer les capacités du ministère des Finances ;
- Améliorer la qualité de la dépense ;
- Tenir la comptabilité générale en droits constatés et améliorer le reporting ;
- Renforcer la mobilisation des ressources intérieures (MRI).

Le dernier axe est de la compétence de la Direction générale des impôts (DGI) algérienne qui poursuit l'informatisation de ses services avec le déploiement de Jibaya'TIC, qui est le système d'information appelé à fonder l'ensemble de la gestion fiscale à partir de l'ERP SAP.

Dans le cadre des travaux du PAGFAL relatifs à la composante « MRI », plusieurs évolutions juridiques ou opérationnelles ont été étudiées et formalisées en vue de renforcer l'efficacité de la gestion fiscale et de mobiliser de nouvelles ressources.

Le présent appel à expertise s'inscrit dans le prolongement direct de ces travaux afin d'accompagner la DGI dans la mise au point des textes législatifs et réglementaires sur lesquels s'appuiera l'enrichissement fonctionnel du système d'information de la gestion fiscale en Algérie. La mise au point de ces textes législatifs et réglementaires, qui devra prendre en compte les exigences opérationnelles de gestion dans les services de la DGI, portera sur deux champs nouveaux de potentiel fiscal :

- La fiscalité du commerce électronique via Internet, visant à assurer la gestion et la comptabilisation de la TVA due par les opérateurs de commerce électronique pour des opérations réalisées sur le territoire algérien,
- Les obligations fiscales des plateformes collaboratives, étrangères ou algériennes, délivrant des services à des acteurs résidents ou non-résidents en Algérie.

B. Présentation de la Direction Générale des impôts (DGI)

L'organisation et les missions de la Direction Générale des Impôts (DGI) sont définies par l'article 5 du décret exécutif n° 21-252 du 6 juin 2021 modifié et complété par le décret exécutif n°24-150 du 30 avril 2024.

1. Les missions de la DGI

Au titre de ses principales missions, la DGI est chargée :

- De veiller à l'étude, à la proposition et à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- D'assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires pour l'établissement de l'assiette, la liquidation et le recouvrement des impôts, droits et taxes fiscales, ainsi que la perception des taxes parafiscales et autres produits ;
- De définir et de simplifier les procédures fiscales relatives à la gestion de l'assiette, du contrôle, du recouvrement et du contentieux de l'impôt ;
- D'élaborer les programmes stratégiques de modernisation et de s'assurer de leur mise en œuvre ;
- De développer et de déployer le système d'information et de mettre en place les interfaces et les outils de communication ;
- D'assurer la maîtrise d'ouvrages des référentiels en matière des technologies d'information et de communication ;
- De veiller à la préparation et à la négociation des conventions fiscales internationales et des accords internationaux comportant des dispositions fiscales ;
- De mettre en œuvre les mesures nécessaires de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- De veiller à la prise en charge du contentieux administratif et judiciaire relatif aux impôts, droits et taxes de toute nature ;
- De mettre en place les instruments d'analyse et de contrôle de gestion de la performance des services fiscaux ;
- De veiller à l'amélioration des relations des services fiscaux avec les contribuables.

2. L'organisation de la DGI

Pour assurer ses missions, la DGI s'appuie sur :

- Une administration centrale qui exerce des fonctions de pilotage, de coordination, d'animation, d'expertise et de soutien pour l'ensemble des structures ;
- Des services déconcentrés répartis sur tout le territoire. Ces services ont une compétence nationale, régionale ou locale.

Les services centraux sont composés de trois divisions :

- La Division de la législation et de la réglementation fiscales et des affaires juridiques ;
- La Division de la gestion du recouvrement et de la modernisation des processus métiers ;
- La Division du contrôle et des enquêtes fiscales.

Elle comprend, également, quatre directions d'appui et de soutien :

- La Direction des systèmes d'information ;
- La Direction du personnel et de la formation ;
- La Direction des moyens, des infrastructures et des opérations budgétaires ;
- La direction de la communication.

La DGI dispose aussi d'une inspection générale de services fiscaux et le Directeur Général est assisté par quatre Directeurs d'études.

II. Objectif de la mission

L'objectif de la mission est de finaliser le cadre juridique et organisationnel concernant le régime fiscal applicable aux prestations de services réalisées par voie électronique, par des résidents ou non-résidents.

Deux champs d'expertise sont sollicités au titre des affaires de ce type réputées faites en Algérie en application des principes de territorialité :

- Fiscalité du commerce électronique pour les services livrés en Algérie : à titre principal l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des personnes physiques et morales qui effectuent, dans le cadre d'une activité économique, des opérations à titre onéreux.
- Obligations fiscales des entreprises qui, en qualité d'opérateurs de plateforme en ligne, mettent en relation à distance, par voie électronique, des personnes en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un bien ou d'un service.

La finalisation de la préparation du cadre juridique et organisationnel de ces deux domaines comprend :

- Textes législatifs :
 - Le passage en revue des projets de loi qui ont déjà été rédigés,
 - La proposition d'enrichissements complémentaires tirée de l'expérience de l'expert dans ces deux domaines,
 - Une proposition de rédaction finale des projets de textes pour asseoir juridiquement les dispositions fiscales.
- Textes réglementaires :
 - Une proposition de textes de nature réglementaire nécessaires pour l'application des projets de textes législatifs proposés en rédaction finale.
- Déclinaison opérationnelle :
 - La description des processus de gestion à mettre en place, de manière opérationnelle, dans les services de la DGI pour l'application des textes législatifs et réglementaires proposés.

III. Durée de la mission

La durée maximum de la mission est de 45 jours ouvrés, pouvant être répartis entre plusieurs intervenants.

Le séquençage des interventions sera arrêté lors d'une réunion de cadrage en début de mission.

IV. Profil recherché

Cette mission peut être confiée à un expert spécialisé ou à un cabinet spécialisé, y compris sous forme de groupement, afin que soit satisfait le besoin suivant en compétences :

- Excellente connaissance des exigences liées au cadre juridique et fiscal applicable aux deux domaines exposés dans le point II :
 - Fiscalité relative au commerce électronique pour les biens et services,
 - Régime fiscal des plateformes intervenant dans la sphère de l'économie collaborative,
- Excellente connaissance des normes et standards applicables dans ces deux domaines pour la gestion et l'exécution des flux transfrontaliers,
- Expérience de transposition de ces normes et standards dans un droit national, et de définition des dispositions fiscales applicables à ces deux domaines,
- Expérience de déclinaison de ce type de dispositions fiscales en processus opérationnels de gestion (processus-métiers à mettre en œuvre dans les services de la DGI).

V. Résultats et livrables attendus

- 1) Note d'analyse des projets de textes existants, assortie :
 - a. des propositions argumentées des enrichissements à prévoir,
 - b. des observations et points d'attention à prendre en compte lors de l'exécution de la mission,
- 2) Organisations d'ateliers avec les équipes concernées de la DGI en vue de la mise au point des textes et processus de gestion demandés,
- 3) Version finale de la proposition de textes législatifs,
- 4) Version finale de la proposition de textes réglementaires,
- 5) Présentation détaillée des processus de gestion à organiser dans les services de la DGI pour l'application de la version finale des textes législatifs et réglementaires.

Les livrables seront remis à la DGI et à la cheffe du projet PAGFAL.

VI. Contenu de la proposition attendue des soumissionnaires

Présentation du soumissionnaire
Expérience du soumissionnaire dans les deux domaines de gestion fiscale tels qu'exposés dans le point II : Objectif de la mission : • Commerce électronique • Plateformes collaboratives
Présentation et CV de la ou des personne(s) appelée(s) à intervenir lors de la mission et répondant aux profils demandés dans le point IV
Présentation de la méthodologie d'exécution de la mission
Prix demandé

VII. Calendrier d'exécution

Le démarrage de la mission est prévu après la signature du contrat, au plus tôt en novembre 2025. La durée calendaire d'exécution de la mission est de l'ordre de 6 mois.